



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité interministériel des Outre-mer

18 juillet 2023



Les Outre-mer sont une chance exceptionnelle pour la France.

Ce sont 2,6 millions de femmes et d'hommes, dont l'histoire, la diversité et le dynamisme participent à l'âme de notre pays.

C'est une jeunesse prête à s'engager.

C'est notre souveraineté, à travers trois océans et 95 % de notre espace maritime.

C'est une biodiversité d'une richesse remarquable avec 8 millions d'hectares de forêt amazonienne et un dixième des récifs coralliens de la planète.

Les Outre-mer sont aussi des territoires de défis, confrontés à des questions économiques, sociales, environnementales spécifiques, pour lesquelles nous devons avoir une attention toute particulière.

Depuis 2017, sous l'autorité du Président de la République, une action résolue a été initiée pour répondre aux préoccupations et aux aspirations de nos compatriotes ultra-marins.

Beaucoup d'avancées ont été réalisées pour l'emploi avec 40 000 chômeurs en moins ou 130 000 jeunes signataires d'un contrat d'apprentissage, d'une garantie jeune ou d'un contrat d'engagement jeune.

Pour la sécurité, plus de 1 200 policiers et gendarmes supplémentaires ont été déployés.

Pour le logement, 55 000 nouveaux logements sociaux ont été construits.

Pour l'accès aux services publics et la santé, 110 espaces France Services ont été ouverts et les hôpitaux des Antilles, en Guyane, à Mayotte et à La Réunion ont été construits ou rénovés.

Malgré cette action, des difficultés persistent auxquelles nous voulons répondre, main dans la main avec les élus ultra-marins.

Le 7 septembre dernier, avec les élus, le Président de la République a souhaité initier un « renouveau de l’Outre-mer », avec pour objectif de donner des réponses concrètes aux défis que connaissent nos concitoyens ultramarins.

Ce Comité interministériel des Outre-mer est la traduction concrète de cet engagement. Autour du ministre de l’Intérieur et des Outre-mer, Gérald Darmanin, et du ministre délégué chargé des Outre-mer, Jean-François Carenco, et avec tous les ministères, des mesures ont été définies et conçues comme autant de solutions pour nos compatriotes des Outre-mer.

Nous portons ainsi des propositions concrètes contre la vie chère, pour améliorer la vie quotidienne, pour donner des perspectives à notre jeunesse, pour faire des Outre-mer l’avant-garde de la transition écologique ou bien encore pour poursuivre l’effort d’équipement des territoires ultramarins.

En présidant ce Comité interministériel, je veux aussi rappeler notre méthode : l’échange et la concertation avec l’ensemble des acteurs de terrain, et la prise en compte des réalités locales, pour bâtir des solutions adaptées à chaque territoire.

J’ai également demandé à tous mes ministres d’avoir une attention particulière pour les territoires ultramarins, dans la conception et la mise en œuvre de chacune de nos décisions.

Ensemble, avec la mobilisation de tout le Gouvernement et en lien avec les élus, nous serons à l’écoute de nos concitoyens des Outre-mer et nous répondrons à leurs préoccupations en permettant à chacun d’eux de vivre pleinement la promesse républicaine de liberté, d’égalité et de fraternité.

Élisabeth Borne
Première ministre

É
D
I
T
O

SOMMAIRE

	Transformer les économies ultramarines pour créer de l'emploi et lutter contre la vie chère	7
	<ul style="list-style-type: none">• Moderniser la fiscalité• Investir pour libérer l'initiative et stimuler la concurrence• Dynamiser l'insertion économique régionale• Renforcer la souveraineté alimentaire	
	Améliorer la vie quotidienne dans les Outre-mer	19
	<ul style="list-style-type: none">• Lutter contre le mal-logement• Faire face aux vulnérabilités de la vie• Compenser l'éloignement	
	Mieux accompagner les enfants, les jeunes et les étudiants à grandir, créer, se former, se cultiver et enrichir en compétences les Outre-mer	29
	<ul style="list-style-type: none">• Bien grandir en Outre-mer• Étudier et se former• Se cultiver et faire rayonner la culture ultramarine• Mettre son expérience au service du territoire	
	Garantir un environnement normatif adapté aux spécificités des Outre-mer	41
	<ul style="list-style-type: none">• Adapter le droit pour qu'il réponde aux spécificités des territoires• Adapter le cadre normatif aux enjeux spécifiques de Mayotte• Faire vivre la décentralisation pour garantir l'efficacité des politiques publiques au plus près du terrain• Accompagner l'exercice des compétences en matière d'action extérieure des collectivités ultramarines	
	Construire l'avenir avec des équipements et infrastructures adaptés aux nouveaux défis	49
	<ul style="list-style-type: none">• Contractualiser des investissements publics pour accompagner les priorités des collectivités• Sécuriser l'accès à du foncier aménageable• Anticiper la transition écologique	
	Assurer un suivi interministériel régulier	59

Les Outre-mer, territoires singuliers aux identités plurielles, projettent le destin de la France sur tous les océans. Ancrés dans leur bassin et leur géographie, les territoires ultramarins abritent 2,6 millions de nos concitoyens, 95 % de l'espace maritime français et 80 % de sa biodiversité. Gardiens d'un patrimoine naturel exceptionnel – 90 % des aires terrestres et marines protégées françaises, 8 millions d'hectares de forêt amazonienne, 10 % des récifs coralliens de la planète – les Outre-mer palpitent d'une richesse culturelle féconde et d'une innovation de chaque instant face aux contraintes et défis de leurs écosystèmes.

Depuis 2017, l'ambition du président de la République en faveur des Outre-mer s'est traduite par une action déterminée. Les Assises des Outre-mer, une concertation d'un an restituée dans le « Livre bleu Outre-mer » en 2018, ont décliné de nombreuses mesures dont la mise en œuvre a permis des progrès réels et tangibles face aux défis du XXI^e siècle : développement durable, crises sociales et climatiques, mutations démographiques, lutte contre la pauvreté et le décrochage scolaire.

Cette ambition s'est traduite concrètement par le financement des investissements nécessaires à la transformation, à la modernisation et à l'innovation dans les territoires ultramarins.

L'État a mobilisé entre 2017 et 2022 plus de 120 milliards d'euros au profit des Outre-mer.

- **Pour la santé**, avec la construction et la rénovation d'hôpitaux aux Antilles, en Guyane, à Mayotte et à La Réunion, et un plan de 92 millions d'euros pour le plan de lutte contre la pollution à la chlordécone aux Antilles.
- **Pour les infrastructures**, avec 739 millions d'euros au profit des collectivités pour améliorer l'accès à l'eau, la livraison du premier tronçon de la Nouvelle Route du Littoral à La Réunion ou encore le déploiement du plan séisme aux Antilles pour conforter les bâtiments publics.
- **Pour la jeunesse**, avec la construction de lycées, collèges et écoles dans tous les territoires et 130 000 jeunes ultramarins signataires d'un Contrat d'apprentissage, d'une Garantie jeune ou d'un Contrat d'engagement jeune.
- **Pour l'emploi**, avec 40 000 chômeurs en moins et 33 000 jeunes volontaires accompagnés vers l'emploi au sein d'un des sept régiments du Service Militaire Adapté (SMA).
- **Pour la formation**, avec 7 pactes ultramarins d'investissement dans les compétences qui ont permis de mobiliser 562 millions d'euros.
- **Pour la protection sociale**, avec 55 000 logements sociaux construits ou réhabilités dans les départements et régions d'Outre-mer (DROM), l'entrée en vigueur du Code du travail, l'augmentation des prestations sociales et retraites à Mayotte et 200 000 concitoyens aidés par l'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM).
- **Pour la sécurité et les services publics**, avec 1 267 effectifs des forces de sécurité intérieure en plus dans les territoires et 110 maisons France services pour des services publics à portée de main.

Ce sont autant d'améliorations pour la vie de nos concitoyens en Outre-mer et d'engagements tenus.

L'épidémie du COVID-19 et ses conséquences ont frappé pendant de nombreux mois les territoires ultramarins, restreignant les déplacements et les rencontres. Pendant près de deux ans, les contacts avec l'Hexagone se sont distendus, au détriment de l'efficacité des politiques publiques. L'enjeu est aujourd'hui de franchir une nouvelle étape pour répondre concrètement aux préoccupations quotidiennes de nos concitoyens ultramarins et restaurer la confiance dans l'action publique.

Les mesures du CIOM se fondent sur les centaines de demandes exprimées par les acteurs de terrain. Elles participent, chacune à leur échelle, à un projet global : la création de valeur dans chacun des territoires et la reconnaissance d'identités et de spécificités propres. Pour lutter contre la pauvreté, pour créer des emplois, pour protéger l'environnement, pour faire vivre la culture, pour alimenter la fierté, pour attirer les talents. Et nous projeter ensemble dans un avenir commun.



Je crois que toute politique qui est conçue, pensée, vécue comme mettant nos concitoyens ultramarins en situation de minorité ou d'irresponsabilité est vouée à l'échec. Je considère donc que la responsabilité partagée doit être la clé de notre succès. »

Emmanuel Macron

Président de la République

Assises des Outre-mer, 28 juin 2018

■ TRANSFORMER LES ÉCONOMIES ULTRAMARINES POUR CRÉER DE L'EMPLOI ET LUTTER CONTRE LA VIE CHÈRE

- **Moderniser la fiscalité.**
- **Investir pour libérer l'initiative et stimuler la concurrence.**
- **Dynamiser l'insertion économique régionale.**
- **Renforcer la souveraineté alimentaire.**

Produire en Outre-mer relève souvent du « parcours du combattant » : les marchés et débouchés sont étroits, les nouveaux entrepreneurs peinent à se faire une place face aux positions acquises, le coût des importations est majoré par l'addition des intermédiaires et par l'octroi de mer, l'accès au crédit ou aux fonds privés est difficile. Ainsi, les balances commerciales des territoires sont déséquilibrées par le poids des importations qui pèsent jusqu'à 80 % dans certains territoires, faute d'une industrie manufacturière et d'une agriculture locale suffisamment diversifiées. Les échanges avec les pays voisins sont encore réduits à la portion congrue.

C'est donc en dynamisant l'activité économique de l'industrie, de l'agriculture et des services que l'on créera de l'emploi et que l'on soutiendra la décrue du chômage, déjà engagée dans les territoires, mais où le chômage touche encore entre 10,3 % et 34 % de la population active, avec une moyenne de 13,4 % .

C'est aussi en réformant la fiscalité que l'on pourra lutter efficacement contre la vie chère et amplifier les efforts déjà consentis par les distributeurs dans le cadre du « Bouclier Qualité Prix Plus », issu de « l'Oudinot du pouvoir d'achat », qui couvre, selon les territoires, entre 73 et 153 produits de consommation courante. C'est pourquoi le Comité interministériel des Outre-mer décide d'agir sur ces différents leviers pour accélérer la modernisation des économies ultramarines.



Moderniser la fiscalité

Depuis 2017, plusieurs réformes ont été menées pour **améliorer la compétitivité des entreprises** en les soutenant par une fiscalité adaptée aux enjeux des Outre-mer.

Ce qui a été fait:

- Avec le basculement du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) sur les exonérations de charges en 2019, le dispositif spécifique aux Outre-mer (dit « LODEOM ») est passé d'un taux d'exonération de 28,7 % à 40 % au niveau des rémunérations équivalentes au SMIC ;
- Depuis le 1^{er} janvier 2019, de larges secteurs de l'industrie sont éligibles au dispositif des Zones Franches d'Activité Nouvelle Génération (ZFANG) et bénéficient à ce titre d'un abattement sur leurs bénéfices compris entre 50 et 80 % sous plafond selon les territoires ;
- 793 millions d'euros: c'est le montant de défiscalisation accordé par l'État aux investisseurs en Outre-mer en 2022 ;
- 120 457 entreprises bénéficiaires d'allègements et d'exonération de charges sociales pour un montant de plus d'1,4 milliard d'euros en 2022.

1

Réformer l'octroi de mer

Dans un objectif de baisse des prix des produits de grande consommation, une réforme de l'octroi de mer sera engagée. Les ministres chargés de l'économie, des comptes publics, des collectivités locales et des Outre-mer soumettront, après concertation avec les collectivités territoriales et les acteurs socio-économiques, les modalités de sa mise en œuvre dans les cinq départements et régions d'Outre-mer (DROM). Ses modalités seront inscrites au plus tard dans le projet de loi de finances 2025. Sa mise en œuvre s'achèvera au plus tard fin 2027.

La refonte proposée garantira le même niveau de recettes des collectivités locales.



Marché de Mayotte ©Droits réservés

2

Un soutien renforcé élargi à toute l'activité industrielle et la possibilité de créer des zones franches portuaires

Afin de favoriser la création de valeur en Outre-mer et d'y soutenir l'émergence de nouvelles activités économiques, l'ensemble des Petites et Moyennes Entreprises (PME) relevant de l'industrie, de la réparation navale et de l'édition de jeux vidéo bénéficiera de l'abattement majoré d'impôt sur les sociétés et d'impôts locaux, au titre du dispositif des Zones Franches d'Activité Nouvelle Génération (ZFANG).

En combinant les ZFANG avec des dispositifs douaniers existants, il pourra être envisagé de créer, en coordination avec les collectivités locales, des zones favorables à la création et au développement d'activités manufacturières destinées à l'exportation, notamment en lien avec l'activité portuaire.

3

Évaluer les dispositifs de défiscalisation pour renforcer leur efficacité en matière de création d'emploi et de transition écologique

Pour soutenir la création de valeur dans les territoires ultramarins, les ministres chargés de l'économie, des comptes publics et des Outre-mer soumettront avant la fin 2023 des propositions d'adaptation des aides fiscales à l'investissement Outre-mer destinées à :

- Améliorer leur pilotage, la mesure de leur efficacité et de leur efficience économique;
- Renforcer les soutiens concourant au plein-emploi et à la transition écologique, notamment en incitant à la réhabilitation et à la réutilisation de structures existantes et de friches.



Investir pour libérer l'initiative et stimuler la concurrence

Parce que le Gouvernement croit dans l'entreprise et dans sa capacité à créer de la valeur au profit de chaque territoire, des **soutiens dédiés aux entrepreneurs** sont mobilisés depuis 2017.

Ce qui a été fait :

- À la demande du Gouvernement, la Banque publique d'investissement (BPI France) France distribue un prêt spécifique, le prêt de développement Outre-mer, avec un taux avantageux et sans garantie personnelle, ainsi que des subventions à l'investissement;
- Sept « French tech » ont été labellisées dans les Outre-mer;
- L'Adie, France Active, Initiative France: les principales structures de micro-crédit, soutenues par le ministère chargé des Outre-mer, ont accompagné 11 800 créateurs d'entreprises en 2022 pour plus de 70 millions d'euros d'aide;
- Pour traverser la crise sanitaire de 2020-2021, le Gouvernement a massivement soutenu les entreprises ultramarines: plus de 1,5 milliard d'euros pour relancer les économies locales, 3,6 milliards d'euros de prêts garantis par l'État et 1,2 milliard d'euros de fonds de solidarité.

4

Renforcer le contrôle de la concurrence

Renforcer la capacité régaliennne de contrôle de la concurrence dans les DROM pour lutter contre les pratiques abusives :

- Une mission d'expertise permettra, sur la base d'une évaluation de l'existant, de faire des propositions d'ici fin 2023, en vue d'améliorer l'efficacité des moyens déployés au service de la concurrence Outre-mer et de les renforcer ;
- Sans attendre, les effectifs de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) seront renforcés, avec une augmentation de 10 % en termes d'ETP consacrés au contrôle de la concurrence dans les cinq DROM dès 2024.

5

Réformer la régulation des prix du carburant pour lutter contre la vie chère

Les ministres chargés de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des Outre-mer proposeront, sous 9 mois, une réforme de la régulation des prix et du système de distribution des carburants en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane. La réforme s'inscrira dans un objectif de lutte contre la vie chère et de soutien à la transition énergétique.

6

Soutenir la création de fonds d'investissements destinés à stimuler la croissance des PME ultramarines

Pour permettre aux entreprises ultramarines de renforcer leurs fonds propres et financer leur développement, l'État soutiendra, en s'appuyant sur France 2030, la création de fonds d'investissement dédiés aux Outre-mer, mobilisant des capitaux privés, qui complèteraient les dispositifs de soutien régionaux.

7

Mettre en œuvre dans chaque bassin un programme d'accompagnement de chefs d'entreprise prometteurs « accélérateurs petites entreprises »

Pour soutenir la montée en compétences des chefs de Petites et Moyennes Entreprises (PME) à fort potentiel de croissance, un « accélérateur petites entreprises » de la Banque publique d'investissement (BPI France) sera mis en place dans chaque bassin, à l'image des accélérateurs de croissance de l'Hexagone. Le recrutement de la première promotion de chefs d'entreprises basées aux Antilles et en Guyane sera lancé au deuxième semestre 2023.

8

Pour stimuler le tourisme, un casino pourra être créé à Saint-Martin

À Saint-Martin, l'implantation d'un casino pour redynamiser le secteur touristique pourra être examinée dans la loi sur les jeux en 2024.



Dynamiser l'insertion économique régionale

Les territoires ultramarins se caractérisent par des échanges commerciaux trop limités avec leur environnement régional et un lien économique quasiment exclusif vis-à-vis de l'Hexagone.

Des exemples ? En 2020, la Martinique enregistrait 4,4 % de ses importations et 2,5 % de ses exportations avec la zone voisine Amérique-Caraïbes. Pour la Guadeloupe, les chiffres s'établissent à 1,3 % et 7,2 % en 2021 quand la Guyane comptabilise 0,8 % d'importations et 0,6 % d'exportations avec le Brésil et le Suriname. L'insertion économique de La Réunion dans l'océan Indien reste encore modérée, même si des progrès sensibles ont été enregistrés : les îles de la Commission de l'océan Indien (Comores, Madagascar, l'île Maurice et les Seychelles) qui constituent un marché de 30 millions d'habitants représentent 1 % des importations de La Réunion mais près de 16 % de ses exportations.

De nombreuses initiatives de coopération se déploient depuis 2017.

Ce qui a été fait :

- Mise en place des plateformes de coopération régionale Antilles-Guyane et de l'océan Indien ;
- Organisation des conférences de coopération régionale Antilles-Guyane et de l'océan Indien ;
- Organisation de « Choose France » à La Réunion en 2019 ;
- Définition d'une position commune à la France, à l'Espagne, au Portugal et aux neuf Régions ultrapériphériques pour solliciter auprès de la Commission européenne un cadre d'action en faveur de l'insertion régionale des territoires ;
- Définition par la France d'une stratégie indo-pacifique.

9

Définir une stratégie, sous six mois, pour développer les échanges commerciaux des territoires de l'océan Atlantique et de l'océan Indien.

Les ministres chargés du commerce extérieur et des Outre-mer proposeront dans les 6 mois une stratégie pour développer les échanges commerciaux des territoires de l'océan Atlantique et de l'océan Indien.

10

Faciliter les importations régionales de matériaux de construction grâce à un marquage « RUP » en substitution du marquage « CE »

L'utilisation des matériaux de construction issus du bassin géographique de chaque DROM sera facilitée pour disposer de produits adaptés aux caractéristiques locales, compétitifs et plus rapides à acheminer. Pour ces matériaux, des marquages « régions ultrapériphériques (RUP) » se substitueront au marquage « conformité européenne (CE) » dans le cadre de la révision du règlement européen des produits de construction (RPC), et permettront les importations de proximité après l'adoption du RPC. Cette initiative, qui vise aussi à lutter contre la vie chère, sera étendue autant que possible à d'autres secteurs que celui des matériaux de construction.

11

Revenir au capital de la Banque de développement des Caraïbes

Le Gouvernement annonce le retour de la France au capital de la Banque de développement des Caraïbes (BDC), qu'elle avait quitté en 2000. Ce retour s'inscrit pleinement dans la stratégie d'intégration et de coopération régionale promue par les Collectivités françaises des Amériques (CFA), en particulier ceux de l'Organisation des États de la Caraïbe Orientale (OECO), et leur ouvre des opportunités de développement économique. L'adhésion à cette instance multilatérale a notamment vocation à accroître et renforcer la diplomatie d'influence de la France et permettre de participer aux décisions stratégiques de la Banque.

12

Soutenir les candidatures d'adhésion des collectivités françaises des Amériques à la CARICOM

Dans les Caraïbes, le Gouvernement soutiendra la demande d'adhésion des collectivités françaises des Amériques en qualité de membres associés à la Communauté caribéenne (CARICOM).

13

Accroître les liaisons aériennes inter-îles dans la Caraïbe en négociant des accords aériens avec La Dominique, Sint-Maarten, Aruba, La Barbade, Sainte-Lucie

Afin d'établir des liaisons aériennes nouvelles et de conforter les liaisons existantes sur une base prévisible, sûre sur le plan juridique et reconnue par les pays tiers, la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) négociera des accords aériens sous la forme d'arrangements administratifs avec les pays et territoires suivants : La Dominique, Sint-Maarten, Aruba, La Barbade, Sainte-Lucie afin d'accroître les liaisons aériennes inter-îles.

**Renforcer la souveraineté alimentaire****AGRICULTURE**

La crise sanitaire et économique a confirmé l'impérieuse nécessité pour les Outre-mer de tendre vers l'autonomie alimentaire. Les marges de progrès sont importantes. Par exemple, si le taux de couverture par la production locale des besoins en fruits/légumes varie entre 45 % et 92 % (moyenne de 69 %, tous DROM confondus), le taux de couverture toutes filières hors canne-banane varie de 26 % à 70 % selon les territoires. Augmenter ces productions est un enjeu de résilience mais aussi de création d'emplois et de richesses.

Ce qui a été fait :

- Conformément à l'engagement du président de la République de 2019, les aides européennes (programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité, ou POSEI) ont été complétées par des aides de l'État qui sont passées en matière de paiement de 37,2 millions d'euros en 2017 à 52 millions d'euros en 2022, pour accompagner la diversification agricole à la hauteur des besoins des territoires ;
- Des comités locaux de transformation agricole ont été réunis dans chaque DROM. Ils ont fait des propositions concrètes pour accompagner les évolutions nécessaires et se doter de cibles chiffrées de progression pour améliorer l'autonomie de chaque territoire.

14

Accompagner les plans de souveraineté alimentaire des territoires

Dans la suite de la démarche de transformation agricole des Outre-mer initiée par le président de la République en 2019, les départements et régions d'Outre-mer ont élaboré des plans de souveraineté alimentaire. Ces plans territoriaux fixent des objectifs à atteindre pour mieux couvrir les besoins alimentaires des populations par des productions locales.

- Pour compenser les surcoûts des intrants et de l'énergie, les producteurs ultramarins de fruits et légumes recevront un soutien de 10 millions d'euros, les dispositifs mis en œuvre dans l'Hexagone s'étant révélés inopérants pour les Outre-mer.
- L'État accompagnera l'atteinte des objectifs par un soutien renforcé, dans le cadre du complément national du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI), à hauteur de 15 millions d'euros supplémentaires dès 2024.



Agriculteur à Marie-Galante en Guadeloupe ©Droits réservés

15

Donner aux agriculteurs ultramarins des moyens de protection adaptés contre les organismes et adventices nuisibles

Le Gouvernement a pris toute la mesure des enjeux spécifiques de protection des cultures dans les Outre-mer, compte tenu de leurs conditions pédoclimatiques.

Ainsi, dans le cadre de la planification écologique en matière de produits phytopharmaceutiques, le Gouvernement a mis en place une *task force* « Cultures ultramarines ». Cette dernière a commencé à dresser l'état de la situation des substances actives disponibles et poursuit son travail d'analyse pour dégager des pistes de travail partagées pour faire émerger des alternatives. Enfin, en fonction des impasses identifiées, une expertise devra être menée au sein du groupe de travail sur l'évaluation des risques pour les usages tropicaux et ainsi travailler à adapter les modèles d'évaluation des risques.

La *task force* produit des premiers résultats très positifs. En effet, la canne à sucre sera désormais considérée comme une culture mineure dans une révision du catalogue national des usages phytopharmaceutiques qui va être publié dans les prochaines semaines. Cela permettra de démultiplier les solutions et, partant, une meilleure protection des cultures. Ainsi, les autorisations d'usages sur canne à sucre pourront découler d'une extension des usages autorisés sur le maïs. Les metteurs en marché ou les organismes agricoles ou scientifiques devront en faire la demande auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

Le Gouvernement demande à la *task force* « Cultures ultramarines » de renforcer ces efforts pour aboutir à des solutions opérationnelles concrètes pour le contrôle du *citrus greening* et plus particulièrement des insectes vecteurs de cette maladie qui affecte les productions de citrons verts en vue de maintenir la filière.

Le Gouvernement confirme enfin sa volonté d'aboutir à un cadre réglementaire européen adapté aux « NBT », qui pourraient constituer un levier intéressant pour le développement de variétés résistantes à la cercosporiose noire.

PÊCHE

Les départements et régions d'Outre-mer accusent un retard significatif dans le développement économique de leur filière pêche. Le poisson tient une part faible dans l'autonomie alimentaire locale alors même que la ressource halieutique des îles ultramarines est abondante. En témoigne la part des importations de poissons qui pèse entre 60 et 80 % selon les territoires. Pour inverser la tendance, la filière doit se structurer et la flotte de pêche, particulièrement vieillissante dans les DROM, doit être renouvelée comme cela fut le cas par le passé dans le reste du continent européen.

Ce qui a été fait :

- Modification des lignes directrices pêche par l'UE, dès 2018, pour reconnaître les spécificités des Régions ultrapériphériques (RUP) ;
- Notification par la Commission européenne en février 2022 de cinq régimes d'aides d'État pour le renouvellement des flottes de pêche des collectivités de La Réunion, de Mayotte, de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane ;
- Renforcement des moyens scientifiques de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) pour être en capacité de démontrer l'équilibre de la ressource halieutique, condition indispensable au déblocage des aides par la Commission européenne ;
- Pour les pêcheurs des Antilles, une aide financière de 15 millions d'euros a été mise en place en 2022 pour les aider à se désendetter, à régulariser leur situation et à bénéficier pleinement des aides européennes.

16

Permettre le renouvellement des flottes de pêche

Le renouvellement des flottes de pêche des DROM constitue un enjeu fondamental pour renforcer la souveraineté alimentaire des territoires, aujourd'hui fortement dépendants des importations des produits de la mer alors que les ressources sont présentes.

Le Gouvernement continue de travailler avec la Commission européenne, en transmettant un rapport 2023 spécifique aux DROM, et lui demande une évolution de certains critères, inadaptés aux Outre-mer selon les dires mêmes du Comité Scientifique, Technique et Économique des Pêches (CSTEP).

Conscient des efforts à poursuivre sur la connaissance halieutique, le Gouvernement renforcera les moyens financiers et humains destinés à la collecte des données sur les stocks de poissons dans les Outre-mer.

1 | Transformer les économies ultramarines pour créer de l'emploi et lutter contre la vie chère



Port de Sainte-Rose, Guadeloupe ©Adobe Stock



Récolte de canne à sucre, île de La Réunion ©Adobe Stock

■ AMÉLIORER LA VIE QUOTIDIENNE DANS LES OUTRE-MER

- **Lutter contre le mal-logement.**
- **Faire face aux vulnérabilités de la vie.**
- **Compenser l'éloignement.**

En 2018, 82 % des citoyens ultramarins conseillaient aux jeunes qui souhaiteraient poursuivre des études ou trouver un travail, de quitter leur territoire. Alors qu'ils sont fiers de leur terre d'appartenance, les Français d'Outre-mer se déclarent moins satisfaits de la vie qu'ils mènent que leurs compatriotes de l'Hexagone. En cause notamment, les services publics, le logement et l'éloignement.

Les Outre-mer ne sauraient devenir des territoires que l'on fuit. Ils doivent être au contraire les territoires d'enracinements confiants et choisis. Ils en ont tous les atouts.

Mieux vivre en Outre-mer, c'est donc permettre à tous d'accéder à un logement confortable et lutter contre le mal-logement. Or, un habitat sur sept est considéré comme indigne en Outre-mer. L'accès à un toit décent nécessite des mesures fortes pour accélérer la construction et la rénovation des logements.

Mieux vivre en Outre-mer, c'est également pouvoir faire face aux aléas de la vie, en permettant un meilleur accès aux soins et en accompagnant davantage les personnes en situation de handicap pour qu'elles trouvent leur chemin de vie.

Mieux vivre en Outre-mer, c'est enfin favoriser la mobilité et le maintien du lien.



Lutter contre le mal-logement

Le besoin de logement social adapté dans les Outre-mer est un enjeu crucial : croissance démographique majeure dans certains territoires, vieillissement accéléré de la population dans d'autres, forte proportion de ménages modestes dans tous (80 % de la population ultramarine étant éligible au logement social et 70 % au très social). La production de logements neufs se heurte néanmoins depuis plusieurs années à une rareté du foncier aménagé ainsi que plus récemment à une hausse des coûts de construction. La rénovation du bâti privé, qui concentre à lui seul 92 % de la vacance, constitue le deuxième défi et appelle à une évolution du système.

Ce qui a été fait :

- 55 000 logements sociaux ont été construits ou réhabilités dans les 5 DROM depuis 2017 et 1 milliard d'euros a été investi par l'État pour augmenter l'offre de logement social ;
- Un Plan logement Outre-mer 2019-2023 (PLOM) a été adopté et décliné avec des objectifs chiffrés adaptés à chacun des 5 DROM pour répondre aux enjeux locaux. Par exemple, la production de logements locatifs très sociaux en Guyane et à Mayotte où les besoins en construction sont très marqués, a été rendue possible par la création en 2021 d'un nouveau produit, le Logement locatif très social adapté (LLTSA), financé à 100 % par l'État, qui laisse un reste à charge de 160 euros par mois aux ménages très modestes ;
- Les moyens financiers dédiés - de la ligne budgétaire unique (LBU) gérée par le ministère chargé des Outre-mer - à la construction et à la réhabilitation de logements sociaux ont augmenté de manière continue, pour atteindre 238 millions d'euros en 2023 (contre 207 millions d'euros en 2020). Chaque année, la LBU finance environ 5 000 constructions neuves et 3 500 réhabilitations. La lutte contre l'habitat indigne en Outre-mer est née des Politiques Prioritaires du Gouvernement. L'objectif d'ici 2026 : 12 000 logements par an ;
- Dans tous les territoires, CDC Habitat et Action Logement interviennent au quotidien pour construire des logements sociaux adaptés aux revenus.

17

Augmenter l'aide à la rénovation de logement de l'ANAH pour les propriétaires modestes

92 % des logements vacants dans les Outre-mer appartiennent à des propriétaires privés. Pour les ménages à faibles revenus, le montant des travaux empêche les réhabilitations des logements dégradés. Le coût des travaux sera à l'avenir aidé par l'État jusqu'à 50 %, contre 35 % à ce jour, afin de permettre les réhabilitations coûteuses. Cette aide bénéficiera aux propriétaires bailleurs dès lors que leur bien est mis en location à des tarifs modérés.

18

Étendre en Outre-mer le crédit d'impôt de rénovation des logements sociaux hors des Quartiers Prioritaires de la politique de la ville (QPV)

Afin d'accélérer la rénovation des logements sociaux en Outre-mer, le Gouvernement décide d'étendre le crédit d'impôt à la réhabilitation du parc social hors Quartiers Prioritaires de la politique de la ville (QPV).

19

Étendre l'action de l'ANAH à Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon

Compte tenu de la situation tendue du logement, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) apportera son soutien en ingénierie à la collectivité territoriale de Saint-Martin.

À Saint-Pierre-et-Miquelon, les propriétaires-occupants pourront bénéficier de l'intervention de l'ANAH, pour la rénovation énergétique de leur logement.

20

Maintenir la dynamique de construction de logement social grâce à une capacité de prêt d'Action Logement de 780 millions d'euros

Dans un contexte de forte augmentation des taux d'intérêt et pour maintenir la dynamique de construction, Action Logement mobilisera une capacité de prêts à des taux attractifs de 780 millions d'euros pour la période 2023-2027.

L'intervention d'Action Logement sera étendue à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

21

Renforcer les leviers d'action pour l'aménagement urbain du FRAFU aux petites opérations en quartier urbain

Les capacités de financement des projets dans les quartiers en centre-villes ou centre-bourgs seront renforcées par l'extension de la faculté d'utiliser le Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU) pour de petites opérations en quartier urbain.

De plus, pour renforcer les moyens du FRAFU, les amendes payées par les bailleurs et les prélèvements majorés par les communes carencées lorsqu'ils ne respectent pas leurs obligations (notamment celles de la loi SRU, de l'habitat décent et d'encadrement des loyers) seront reversés au bénéfice du FRAFU en Outre-mer.

22

Conclure avec le département de La Réunion une convention pluriannuelle pour le logement des personnes vulnérables

À La Réunion, une convention renouvelée sera conclue dans les 6 mois avec le Conseil départemental. Ce partenariat renouvelé intégrera une revue des modalités financières d'attribution et d'allocation des fonds LBU.

23

Adapter les critères de performance énergétique des logements aux milieux tropicaux

Les critères de performance thermique, via les diagnostics de performance énergétique (DPE) des logements existants, seront adaptés aux caractéristiques ultramarines. Le calendrier d'entrée en vigueur du DPE opposable sera décalé à 2028 (2030 pour Mayotte).



Habitations dans la baie orientale Saint-Martin ©Droits réservés



Faire face aux vulnérabilités de la vie

Disposer de soins efficaces et d'une prise en charge rapide constitue un enjeu important pour les populations ultramarines. Or, les indicateurs de santé et l'état nutritionnel sont moins bons en Outre-mer que dans l'Hexagone : plus forte prévalence des maladies chroniques (obésité, hypertension, diabète), enjeux en matière de périnatalité, vieillissement des populations aux Antilles et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Que ce soit en matière de handicap ou d'accès aux soins, un rattrapage en termes d'infrastructures sanitaires et médico-sociales et de dotations en professionnels de santé est indispensable dans les Outre-mer.

La densité médicale, toutes spécialités confondues, est en effet de 270/100 000 habitants dans les DROM contre 340,1 médecins/100 000 pour l'Hexagone. La situation de Mayotte est en net décalage avec un ratio de 79,9 médecins/100 000 habitants. Le manque de formations sanitaires constitue également un frein à l'attractivité de ces territoires pour les professionnels.

Ce qui a été fait :

- Création en 2019 d'un dispositif PADHUE (Praticiens à diplôme hors Union européenne) dérogatoire en Guyane, aux Antilles et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- Annonce de l'ouverture d'une faculté de médecine de plein exercice aux Antilles ;
- Publication en septembre 2022 du volet Outre-mer du programme national nutrition santé (PNNS4) afin de répondre aux spécificités des territoires ultramarins pour favoriser l'accès durable des publics précaires à une alimentation saine, améliorer l'environnement alimentaire et physique, mieux communiquer et sensibiliser ;
- Aux Antilles, en 2021, lancement d'un plan ambitieux pour aller vers le zéro chlordécone doté de 92 millions d'euros : 12 000 analyses de sang gratuites, reconnaissance du cancer de la prostate comme cancer professionnel, 5 300 analyses de sol gratuites réalisées, 97,3 % de taux de conformité des aliments contrôlés en 2021 ;
- À Mayotte, création d'une agence régionale de santé et ouverture d'un centre de soins en 2021 sur Petite Terre ;
- En Guadeloupe, création d'un centre hospitalier universitaire ;
- En Martinique, ouverture d'un pôle universitaire santé.

24

150 millions d'euros pour renforcer l'offre médico-sociale en faveur des personnes en situation de handicap

Pour les personnes en situation de handicap, le ministre chargé des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées déploiera un plan de développement accéléré de l'offre médico-sociale en faveur des enfants et des adultes, adapté aux besoins de ces territoires. Ce plan s'inscrira dans la lignée des orientations décidées lors de la Conférence nationale du handicap. Il vise à apporter des réponses concrètes aux difficultés rencontrées dans ces territoires: accès aux droits, logement, emploi, éducation et formation, accompagnement médico-social. L'État mobilisera pour sa part 150 millions d'euros de financements nouveaux sur le mandat et coordonnera avec les collectivités compétentes les efforts pour répondre aux besoins. Ces solutions nouvelles porteront en particulier sur les conditions d'accès au travail des personnes handicapées.

25

Réduire les délais de prise en charge des cancers

Les quatre types de cancers les plus prégnants en Outre-mer sont les cancers du côlon-rectum, du sein, du col de l'utérus et de la prostate. Pour ces quatre pathologies, les moyens de prévention et de détection précoce seront doublés en Outre-mer.

Pour les malades du cancer, l'accès aux soins dans des délais rapides constitue un enjeu majeur justifiant la mise en œuvre de coopérations entre établissements de santé pour renforcer la structuration de l'offre existante. Un plan d'action sera finalisé début 2024 pour réduire significativement les délais de prise en charge des cancers.

26

Créer le service territorial d'incendie et de secours à Saint-Martin (STIS)

À Saint-Martin sera créé un service territorial d'incendie et de secours (STIS).





Compenser l'éloignement

En 2022, on compte 50 000 bénéficiaires du dispositif de continuité territoriale porté par l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité (LADOM) dont 12 000 étudiants. Toutefois, les résidents Outre-mer, qui souhaitent voyager pour leurs loisirs mais aussi tous ceux qui voyagent à titre professionnel, ressentent de plus en plus fortement l'impact des prix de l'aérien qui aggrave le sentiment d'éloignement. Les difficultés liées au retour, après un séjour long dans l'Hexagone, sont également pointées. Le taux de natifs de 15 à 64 ans résidant hors de leur région de naissance s'élève à 44 % pour la Guadeloupe et la Martinique (2021), soit l'un des plus forts taux de France, contre 18 % pour La Réunion, l'un des plus faibles. Beaucoup d'Ultramarins aspirent pourtant, à un moment de leur parcours, à rejoindre leur territoire de naissance.

Ce qui a été fait :

- Le Gouvernement a procédé à deux hausses successives des taux de prise en charge des billets d'avion par le dispositif de continuité territoriale (au printemps 2021 et début 2023) pour porter le financement public à 50 % environ du prix payé par le bénéficiaire ;
- Pour accompagner un enfant malade hospitalisé dans l'Hexagone, deux proches sont aidés dans leur déplacement ;
- Pour mieux accompagner les familles en cas de deuil, les déplacements entre territoires d'Outre-mer ainsi que les frères et sœurs sont devenus éligibles à l'aide ;
- Depuis 2021, les doctorants, les artistes, les jeunes espoirs sportifs sont aidés pour se déplacer.



Aéroport de Saint-Denis de La Réunion ©Adobe Stock

27

Réformer la politique de mobilité

Pour faciliter la mobilité des ménages résidant dans les Outre-mer, l'aide à la continuité territoriale sera réévaluée et simplifiée. En complément de l'augmentation du taux de prise en charge des billets porté en 2023 à 50 %, les seuils fixés à ce jour pour l'éligibilité des ménages au dispositif de continuité territoriale seront réévalués. Le seuil du quotient familial sera ainsi augmenté de 11991 euros à 18000 euros. Cette revalorisation portera le taux de population éligible dans les 5 DROM de 62 % à 77 %.

Par ailleurs, des mesures ciblées sur des publics particuliers seront mises en place pour accompagner la création de valeur dans les territoires :

- Aide à la mobilité des actifs: accompagnement pour la formation en complémentarité avec les financements des opérateurs de compétences (OPCO), accompagnement des entrepreneurs dans les secteurs de pointe;
- Renforcement des aides au déplacement des étudiants: prise en charge à 100 % d'un aller-retour par an jusqu'à 28 ans et d'un aller-retour supplémentaire la première année, pour tous les étudiants ultramarins dont le quotient familial est inférieur à 26000 euros;
- Élargissement de l'accompagnement des talents du monde de la culture et du monde sportif pour les déplacements des troupes artistiques et des équipes sportives;
- Mobilités sociales: accompagnement des mobilités dans des situations d'urgence, notamment pour les victimes de violences intra-familiales et amélioration des modalités de la continuité funéraire par la mise en place d'un système d'avance.

Ces mesures seront déclinées dans le cadre de la stratégie LADOM 2024 et dans le cadre d'un partenariat proposé aux collectivités locales.

■ MIEUX ACCOMPAGNER LES ENFANTS, LES JEUNES ET LES ÉTUDIANTS À GRANDIR, CRÉER, SE FORMER, SE CULTIVER ET ENRICHIR EN COMPÉTENCES LES OUTRE-MER

- **Bien grandir en Outre-mer.**
- **Étudier et se former.**
- **Se cultiver et faire rayonner la culture ultramarine.**
- **Mettre son expérience au service du territoire.**

La jeunesse est l'une des richesses majeures des Outre-mer. L'objectif de l'action gouvernementale est de pouvoir offrir aux enfants les moyens de grandir et de s'épanouir dans de bonnes conditions et leur donner les moyens de choisir leur avenir.

Dès la petite enfance, l'action publique doit permettre de lutter contre les fragilités sociales ou la précarité qui touchent certaines familles. Il faut donc renforcer les dispositifs d'accueil de la petite enfance et permettre à tous les enfants d'avoir accès au matériel pédagogique nécessaire, à une cantine scolaire abordable et à des écoles rénovées.

Les Outre-mer sont caractérisés par une grande diversité de langues parlées. La prise en compte des langues maternelles de l'enfant doit être améliorée afin de faciliter l'apprentissage du français et lutter contre l'illettrisme.

La jeunesse doit également faire face à deux défis : un chômage élevé qui touche en grande partie les jeunes non diplômés et un très faible taux de retour des étudiants qui choisissent de faire leurs études ailleurs.

Pour offrir des perspectives et lutter contre le chômage des jeunes, 130 000 Ultramarins ont déjà signé un contrat d'apprentissage, une Garantie jeune ou un Contrat d'engagement jeune. Le Service Militaire Adapté a également accompagné 33 000 jeunes en difficulté depuis 2017, dont 82 % ont trouvé le chemin de l'emploi. L'objectif est maintenant d'offrir davantage de structures dédiées à la formation professionnelle et à l'apprentissage afin de favoriser l'insertion professionnelle au sein des territoires.

Le CIOM propose d'améliorer les conditions matérielles des étudiants par une revalorisation des bourses et d'offrir de nouvelles possibilités de formation supérieure, dans l'environnement géographique proche. Par ailleurs, pour les Ultramarins s'étant installés dans l'Hexagone et souhaitant revenir sur leur territoire, le Gouvernement propose de simplifier l'accès aux emplois publics.

Enfin, les territoires d'Outre-mer sont le creuset de patrimoines culturels liés à une histoire et une géographie propres à chacun, permettant le foisonnement d'excellences expressives littéraires, poétiques, théâtrales, musicales qu'il convient de mieux valoriser. L'action culturelle du Gouvernement souhaite ainsi renforcer la visibilité de la culture ultramarine, accompagner les talents et susciter des vocations.



Bien grandir en Outre-mer

Assurer la maîtrise des savoirs de base à l'école primaire constitue l'ambition première du Gouvernement pour favoriser l'ouverture des jeunes ultramarins et l'accès de tous à un diplôme.

Ce qui a été fait :

- Dédoublage des classes de CP/CE1 en zone REP+. Dès sa mise en œuvre, ce dédoublement a concerné les Outre-mer. Ainsi en 2022, dans les 5 DROM, 3 625 classes de CP/CE1 et 552 classes de grande section de maternelle ont été dédoublées ;
- La prestation d'accueil et de restauration scolaire (PARS) a été réévaluée en décembre 2022 pour réduire sensiblement le reste à charge des familles pour les repas des enfants à Mayotte (1^{er} degré) et pour les collations (1^{er} degré) en Guyane (1^{er} degré) ;
- Pour faire face à la pression démographique en Guyane et à Mayotte, le ministère chargé des Outre-mer consacre 55 millions d'euros chaque année pour aider les collectivités à construire des écoles primaires. De son côté, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse mobilise 130 millions d'euros pour les établissements du secondaire ;
- Des cités éducatives et des classes « Prépa Talents » ont été déployées dans les territoires.

28

Créer 10 000 solutions d'accueil supplémentaires pour les jeunes enfants

Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) contribueront au développement des services aux familles dans les Outre-mer : 10 000 nouvelles solutions d'accueil pour les jeunes enfants d'ici 2030 et 4 000 places de crèches d'ici 2027 ; 40 000 enfants supplémentaires accueillis en centres de loisirs, avec un effort spécifique conduit à Mayotte et en Guyane ; 50 centres sociaux supplémentaires seront également créés.

29

Sécuriser l'entrée à l'école maternelle en facilitant l'apprentissage du français

Pour lutter contre les difficultés scolaires des enfants non-francophones des académies ultramarines et faciliter leur entrée dans les apprentissages, l'accueil des élèves dans leur langue maternelle sera possible à l'école maternelle. Cette mesure sécurise l'entrée des enfants à l'école et améliore l'apprentissage du français. Elle permet également de mieux associer les parents à la scolarité de leur enfant.

30

Développer l'enseignement des langues régionales

L'enseignement des langues régionales sera développé pour que les élèves qui le souhaitent puissent bénéficier de parcours bilingues. Un plan de formation des enseignants sera mis en place pour permettre l'obtention d'une certification académique en langue régionale pour les professeurs volontaires.

Les collectivités territoriales se verront confier, hors temps scolaire, le pilotage de l'apprentissage des langues locales ainsi que de l'animation culturelle des écoles à l'instar de ce qui existe en Alsace.

31

Assurer la gratuité des petits-déjeuners et des manuels scolaires dans les écoles du primaire grâce à un nouveau Pacte des solidarités

Avec le Pacte des solidarités, qui s'appliquera dans les Outre-mer comme ailleurs, mais qui pour la première fois comporte aussi un volet dédié aux Outre-mer, l'État s'engage aux côtés des acteurs de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion. Ce sont plus de 50 millions d'euros par an qui seront consacrés à des actions concrètes :

- Des petits-déjeuners gratuits seront distribués dans les écoles primaires afin que les enfants puissent suivre leur scolarité dans de bonnes conditions (10 millions d'euros) ;
- La prestation d'aide à la restauration scolaire (PARS) à l'intention des élèves des lycées sera renforcée pour diminuer le reste à charge des familles afin que les repas ne coûtent plus que 1 à 2 euros en moyenne ;
- L'État cofinancera avec les collectivités qui s'engagent dans cette démarche, la gratuité des manuels scolaires et des fournitures scolaires pour tous les élèves du primaire ;
- L'accès aux loisirs des enfants ultramarins sera développé : colonies de vacances, activités culturelles, sportives et artistiques ;
- Le soutien aux parents via le plan des 1000 premiers jours de l'enfant, sera adapté aux contextes et enjeux des territoires ultramarins : mise en place de lieux de ressources, systématisation de l'« aller-vers » pour les futurs parents, généralisation de l'entretien prénatal et postnatal.
- L'accès aux droits sera renforcé par des actions systématiques « d'aller vers » pour les personnes les plus précaires mais aussi par la domiciliation des familles sans adresse et des expérimentations visant à réduire le non-recours ;
- Pour détecter et lutter contre la malnutrition infantile, seront créées et renforcées des Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS), dont les PASS mères-enfants, pour soutenir les démarches « d'aller vers » en s'appuyant sur des médiateurs en santé ;
- Des constructions modulaires seront expérimentées auprès des familles privées temporairement de logement, afin de maintenir les liens familiaux et la scolarisation des enfants.

32

Renforcer la résilience des écoles primaires

La vétusté de certaines écoles primaires appelle un plan de rénovation pour les rendre plus résilientes. Un mandat conjoint est donné aux préfets et aux autorités académiques pour établir dans les 6 mois, un état des lieux des locaux à rénover et un programme pluriannuel de travaux (PPT) sur 10 ans.

33

À Saint-Martin, reconnaître le créole anglophone saint-martinois comme langue régionale

À Saint-Martin, « le créole anglophone saint-martinois » sera reconnu comme langue régionale par le ministère chargé de l'éducation nationale et le ministère chargé de la culture.

34

Lutter contre l'illettrisme

Pour lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme qui frappent encore jusqu'à 30 % de la population dans certains territoires, l'objectif est d'offrir à tous une « seconde chance pour les savoirs fondamentaux » :

- En systématisant la détection de l'illettrisme lors des parcours d'insertion et de formation ;
- En définissant une réponse adaptée à chaque situation grâce à de nouvelles offres de formations pour les actifs/salariés/familles ;
- En dotant chaque territoire ultramarin qui n'en possède pas d'un Centre de Ressources Illettrisme (CRI) ou équivalent, et en consolidant les CRI existants.



Élèves de l'école Beli Kampoe de Grand-Santi, Guyane ©MDOM-CE



Étudier et se former

Le niveau de formation croît dans tous les DROM. La part des bacheliers poursuivant leurs études supérieures est passée en moyenne de 71,6 % en 2017 à 75,1 % en 2021. Pourtant, des difficultés demeurent et nécessitent de maintenir un haut niveau de mobilisation.

Ce qui a été fait :

- Le Service Militaire Adapté (SMA) a créé une compagnie supplémentaire à Mayotte. Depuis 2017, 33 000 jeunes ont été formés avec un taux de réussite de 82 % ;
- 130 000 jeunes ultramarins ont signé un contrat d'apprentissage, une Garantie jeune ou un Contrat d'engagement jeune ;
- Depuis 2019, 2 400 jeunes des territoires ont participé au Service National Universel (SNU) ;
- Le Pass'Culture et Pass'Sport ont été déployés.

35

Investir dans les Centres de Formation d'Apprentissage (CFA) pour disposer d'une offre de formation de qualité et adapté aux besoins des jeunes ultramarins et des entreprises

Les Outre-mer font face à une insuffisance des infrastructures de formation d'apprentis alors que le recours aux contrats d'apprentissage est une voie d'excellence d'accès à l'emploi.

Le nombre d'apprentis ayant été multiplié par quatre entre 2019 et 2022, des investissements doivent être conduits pour que les territoires ultramarins disposent de plateaux techniques d'apprentissage de qualité et adaptés à leurs besoins. L'objectif poursuivi est de maintenir cette dynamique en créant les conditions d'une attractivité durable de cette modalité de formation auprès des jeunes.

En conséquence, le ministre chargé du travail et le ministre chargé des Outre-mer, en coordination avec France compétences et les opérateurs de compétences (OPCO), proposeront un plan pluriannuel d'investissement dans les CFA ultramarins, pour offrir des parcours d'excellence aux jeunes et favoriser leur insertion dans le monde du travail.

Par ailleurs, il sera étudié la possibilité d'annoncer une valorisation spécifique du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage par les OPCO dans les Outre-mer lorsque la réalité des coûts de formation et donc des surcoûts par rapport à l'Hexagone aura été pleinement objectivée.

36

Augmenter les bourses étudiantes

L'aide financière accordée aux étudiants boursiers étudiant en Outre-mer sera augmentée via un complément de 30 euros par mois. Cette somme s'ajoute aux augmentations déjà prévues par la réforme des bourses annoncée en mars 2023, soit, en fonction des échelons, un minimum de 67 euros supplémentaires par mois. Cette aide financière devrait concerner plus de la moitié des étudiants en Outre-mer.

37

Rénover 600 logements étudiants

Pour donner un meilleur environnement de travail et de vie aux étudiants dans les Outre-mer, près de 600 logements du CROUS seront rénovés dans 5 résidences aux Antilles et à La Réunion d'ici 2027.

38

Transporter les enfants guyanais des communes de l'intérieur en toute sécurité

En Guyane, afin d'encadrer et de sécuriser le transport scolaire en pirogue des enfants des communes de l'intérieur, les conditions de navigation sur les fleuves Maroni et Oyapock seront renforcées en mettant en place des normes applicables aux transporteurs. Un statut et une reconnaissance professionnelle seront créés pour les piroguiers.

39

Faciliter les études dans les pays voisins

Les étudiants qui souhaitent poursuivre leur formation dans un pays de leur environnement régional seront soutenus dans leur projet de mobilité. Le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche facilitera les mobilités régionales à destination des jeunes, financées par INTERREG, à l'image du projet Échanges linguistiques et apprentissage novateur par la mobilité (ELAN) mis en œuvre en Martinique.



Fleuve Maroni, Guyane ©Préfecture



Se cultiver et faire rayonner la culture ultramarine

La mise en œuvre d'une politique culturelle ambitieuse dans les départements et régions d'Outre-mer souffre de freins liés à l'insularité, l'éloignement, l'étroitesse des bassins de population et au manque de débouchés et de structures d'accueil pour les artistes, leurs œuvres et leurs publics. À titre d'exemple, en Outre-mer, on ne compte qu'un seul centre de développement chorégraphique national (Guyane), un seul centre dramatique national (La Réunion), deux scènes nationales (Antilles). Aucun opéra national ne se situe dans les DROM.

Or les artistes et créations des Outre-mer font partie intégrante de l'identité culturelle française et participent de son enrichissement. Il s'agit désormais d'accentuer les efforts pour mieux structurer l'offre de formation et de diffusion des œuvres et favoriser leur essor dans et hors de ces territoires.

Ce qui a été fait :

- Signature, en mars 2022, par le Gouvernement et plusieurs directrices et directeurs de lieux ou de réseaux culturels nationaux emblématiques, d'un pacte pour faciliter l'émergence et la visibilité d'artistes ultramarins, favoriser la structuration des réseaux professionnels, les rencontres, la circulation des idées et des œuvres ;
- Plusieurs actions ont été déployées avec succès. Par exemple, l'organisation d'un temps fort consacré au spectacle vivant ultramarin, le financement d'œuvres audiovisuelles, la consolidation de la place des Outre-mer sur les chaînes publiques, le financement de résidences d'artistes, pour libérer leur créativité, parfaire leur formation et leur permettre de confronter leurs pratiques avec des artistes de l'Hexagone ;
- En 2019, un pacte pour la visibilité des Outre-mer a été signé avec France Télévisions pour améliorer la représentation des Outre-mer sur les chaînes de service public.

40

Accompagner la labellisation de lieux culturels ambitieux

Le ministère de la Culture soutiendra la labellisation d'un centre de développement chorégraphique national (CDCN) à La Réunion en 2024. À Mayotte, il accompagnera dans la durée la mise en place d'une scène de musiques actuelles (SMAC).

41

Créer un conservatoire pluridisciplinaire à la Martinique

En Martinique, le ministère de la Culture accompagnera la création d'un conservatoire au service des jeunes, qui puisse susciter des vocations dans les trois domaines des Arts Vivants (Musique, Danse et Théâtre).

42

Diffuser l'art Caraïbes-Guyane-Amazone dans le réseau des micro-folies

Dans les 400 micro-folies de l'Hexagone, des Outre-mer et de l'étranger, une collection numérique Caraïbes-Guyane-Amazone sera créée pour en favoriser le rayonnement national et international.

3 | Mieux accompagner les enfants, les jeunes et les étudiants à grandir, créer, se former, se cultiver et enrichir en compétences les Outre-mer

43**Financer pendant 5 ans la formation et le recrutement d'agents de bibliothèque**

Pour renforcer le réseau des bibliothèques publiques et inciter les jeunes ultramarins à lire, l'État financera pendant cinq ans la formation et le recrutement d'agents des bibliothèques.





Mettre son expérience au service du territoire

Dans leur parcours de carrière, les fonctionnaires ultramarins peuvent légitimement aspirer, pour répondre à une situation personnelle et familiale, à rejoindre leur territoire d'origine. Or, la reconnaissance du centre des intérêts matériels et moraux (CIMM), qui permet de prioriser la mutation d'un agent de l'État, est rendue complexe par des pratiques hétérogènes d'une administration à une autre. Il convient de les mettre en cohérence afin de faciliter les mutations dans leurs territoires de fonctionnaires ultramarins.

44

Mettre en cohérence l'appréciation du centre des intérêts matériels et moraux (CIMM) des fonctionnaires de l'État

Pour faciliter les mutations dans les territoires de fonctionnaires ultramarins, une circulaire interministérielle précise les lignes directrices de mise en œuvre du centre des intérêts matériels et moraux (CIMM) et les harmonise entre les administrations.

45

Créer des postes à profil spécifique (langue régionale) dans les Outre-mer pour les enseignants

Les besoins des académies d'Outre-mer peuvent être spécifiques et requérir des compétences professionnelles particulières, liées soit au public accueilli (maîtrise d'une langue régionale par exemple) soit au projet pédagogique spécifique d'un l'établissement ou encore aux conditions particulières d'exercice (zones isolées).

Le développement du recrutement d'enseignants sur profil pour certains postes identifiés comme correspondant à des besoins spécifiques, permettra de s'assurer de l'adéquation entre le poste proposé et l'enseignant.

46

Favoriser les parcours d'excellence dans la fonction publique

Le ministre chargé de la fonction publique et le ministre chargé des Outre-mer proposeront des mesures visant à faire connaître et promouvoir les places en Prépas Talents permettant de renforcer le vivier des « talents ultramarins » susceptibles de rejoindre les corps et cadres d'emploi de la catégorie A et de l'encadrement supérieur de la fonction publique. Ils favoriseront l'organisation du passage des épreuves des concours de la fonction publique dans les territoires ultramarins chaque fois que cela sera matériellement possible et compatible avec le bon fonctionnement des jurys assurant l'égalité des candidats.

47

Faciliter l'installation en Outre-mer des porteurs de projets professionnels

Dans le cadre de la nouvelle stratégie de LADOM, l'État accompagnera les porteurs d'un projet professionnel, résidant dans l'Hexagone, et qui les conduit à s'installer en Outre-mer. Les critères de sélection permettront de prioriser les candidats justifiant d'un centre d'intérêts matériels et moraux.

Cette mesure sera déclinée dans le cadre d'un partenariat proposé aux collectivités locales.

48

Développer le programme Cadres d'avenir

Le programme Cadres d'avenir déjà en vigueur à Mayotte sera étendu aux autres territoires. En Guadeloupe et à Saint-Martin dès 2023 ; en Martinique l'année prochaine ; en Guyane et Saint-Pierre-et-Miquelon par la suite.

Dispositif de formation de cadres moyens et supérieurs (secteur privé ou public) répondant à un objectif de renforcement des compétences et des talents ultramarins, le programme Cadres d'avenir accompagne le retour des diplômés après leur formation dans leur territoire d'intérêt.



■ GARANTIR UN ENVIRONNEMENT NORMATIF ADAPTÉ AUX SPÉCIFICITÉS DES OUTRE-MER

- Adapter le droit pour qu'il réponde aux spécificités des territoires.
- Adapter le cadre normatif aux enjeux spécifiques de Mayotte.
- Faire vivre la décentralisation pour garantir l'efficacité des politiques publiques au plus près du terrain.
- Accompagner l'exercice des compétences en matière d'action extérieure des collectivités ultramarines.

4 | GARANTIR UN ENVIRONNEMENT NORMATIF ADAPTÉ AUX SPÉCIFICITÉS DES OUTRE-MER

L'adaptation des lois et des règlements aux spécificités ultramarines est un enjeu permanent pour l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre dans les Outre-mer.

Il s'agit d'abord de développer le « réflexe Outre-mer » dans la législation pour anticiper les adaptations nécessaires des lois et règlements.

Il s'agit ensuite de donner des marges de manœuvre aux collectivités, en particulier en matière d'aménagement du territoire, pour adapter à leur niveau les textes ou les organisations en charge de l'exercice d'une compétence.

Il s'agit enfin de mieux accompagner les actions internationales des collectivités locales.



Adapter le droit pour qu'il réponde aux spécificités des territoires

49

Généraliser le « réflexe Outre-mer » dans la fabrication de la norme

La Première ministre donne instruction aux membres du Gouvernement d'être attentifs à la nécessaire adaptation outre-mer des dispositions législatives et réglementaires qu'ils proposent, d'associer le ministère chargé des outre-mer dès leur élaboration, et demande au secrétariat général du Gouvernement de veiller au respect de cette mesure.

Lorsque le Gouvernement habilitera une collectivité ultramarine à adapter une loi à ses spécificités, en application de l'article 73 de la Constitution, les services juridiques du ministère chargé des Outre-mer se tiendront à sa disposition pour l'accompagner dans les modifications juridiques de fond et de forme qu'elle souhaite.

La Première ministre donne également instruction aux membres du Gouvernement d'être attentifs à évaluer systématiquement l'impact dans les collectivités ultramarines (régions ultrapériphériques) des nouvelles propositions législatives de la Commission européenne, à proposer les adaptations nécessaires aux spécificités de ces collectivités en lien avec le ministère chargé des outre-mer, et demande au secrétariat général des affaires européennes (SGAE) de veiller au respect de cette mesure.



Adapter le droit pour qu'il réponde aux spécificités des territoires. Mont Choungui, Mayotte ©Adobe Stock



Adapter le cadre normatif aux enjeux spécifiques de Mayotte

50

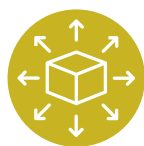
- Pour Mayotte, une loi dédiée au 101^e département de France sera proposée** par le Gouvernement aux élus du territoire au plus tard dans les 6 mois. Elle permettra d'adopter un train de mesures adaptées aux enjeux de l'île dans tous les secteurs de la vie quotidienne. Elle sera également accompagnée de propositions non législatives.
- **Pour reprendre le contrôle de la démographie à Mayotte**, l'État doit se doter de nouveaux moyens pour lutter contre l'immigration irrégulière. En plus, des dispositions du droit commun, des mesures spécifiques doivent être prises à Mayotte pour :
 - **Lutter contre les fraudes à la paternité** en centralisant l'établissement des actes de reconnaissance de paternité et de maternité auprès des officiers d'état-civil de la commune de Mamoudzou, afin de mieux détecter les reconnaissances frauduleuses et multiples ;
 - **Durcir les conditions de délivrance des titres de séjour** « parent d'enfants français » pour les rendre moins attractives pour les étrangers résidant à Mayotte en situation irrégulière ;
 - **Restreindre l'accès à la nationalité française aux enfants nés d'un parent en séjour irrégulier**, en accentuant les critères fixés par la loi du 10 septembre 2018.
 - **Pour accompagner le territoire**, confronté à une forte pression démographique, à assumer ses compétences, la loi proposera une stratégie optimale en faveur de l'enfance, pilotée par la secrétaire d'État à l'Enfance, à l'issue d'une concertation approfondie avec le Conseil départemental.
 - **Pour moderniser les mobilités**, la loi créera, si les collectivités le souhaitent, un établissement public sur-mesure chargé de réaliser des réseaux de transports publics performants et de mobilités actives adaptés aux besoins de la population.
 - **Le processus de convergence des droits sociaux** sera accéléré.
 - **Pour lutter contre l'habitat indigne** et offrir aux citoyens des conditions de logement adaptées, il sera créé à Mayotte et en Guyane une nouvelle catégorie d'habitation légère dispensée de permis de construire pour accélérer la production de logements adaptés sur des secteurs définis et prioritaires. Sans attendre, dans ces deux territoires, quatre sites de constructions modulaires seront mis en place pour créer du logement, afin de reloger les familles sur les terrains récupérés lors des destructions (2 sites en Guyane et 2 sites à Mayotte).
 - **Pour accélérer les travaux de sécurité** et de protection contre les risques sanitaires des populations vivant dans les bidonvilles de Mayotte, la procédure d'urgence civile sera mobilisée.
 - **Pour accélérer la production de logements**, le Gouvernement portera une modification législative du code de l'expropriation pour permettre la mobilisation de la procédure de prise de possession immédiate pour cause d'utilité publique pour tous les immeubles dont l'acquisition est nécessaire

à la réalisation des opérations d'aménagement situées dans le périmètre des opérations d'intérêt national (OIN). Il simplifiera aussi les autorisations environnementales uniques dans le périmètre des OIN. Ces mesures s'appliqueront à Mayotte et en Guyane.

- **En matière de règles de construction** à Mayotte et en Guyane, le Gouvernement proposera d'introduire la possibilité de déroger aux caractéristiques du logement social (nombre de places de parking, points lumineux, taille des pièces...) pour en accélérer la production (sans dégrader la qualité des logements et leur accessibilité), en diminuer le coût et l'adapter aux réalités locales. La réglementation sécurité incendie sera adaptée dans l'ensemble des départements et régions d'Outre-mer.
- **Pour renforcer l'offre de soins à Mayotte**, compte tenu de la très faible densité de professionnels de santé, en comparaison des autres régions et des conditions d'exercice et de vie difficiles sur l'île, un plan spécifique sera élaboré, selon une logique interministérielle, visant à une meilleure attractivité des professionnels de santé d'ici la fin de l'année 2023. Ce plan prévoira notamment une adaptation de l'organisation des soins et le développement de l'offre de formation aux métiers de la santé. Le recrutement de médecins diplômés de facultés extérieures à l'Union européenne sera par ailleurs facilité et une union régionale des professionnels de santé qui fait encore défaut au territoire sera créée. De plus, la loi augmentera aussi le nombre de pharmacies.

Dans l'attente de la construction du second hôpital à Combani et afin d'augmenter les capacités d'accueil, de sécuriser les prises en charge et d'améliorer les conditions de travail des professionnels de santé, une opération majeure de restructuration de l'hôpital de Mamoudzou sera engagée dès 2023. Le fonctionnement des maternités périphériques du centre hospitalier de Mayotte sera par ailleurs autorisé dans le cadre de protocoles sécurisés.

- **Pour encourager la formation des talents**, l'aide financière aux déplacements vers l'Hexagone des mineurs engagés dans des études techniques via des lycées professionnels sera rendue possible.
- **Pour les contractuels de la fonction publique**, la loi rendra possible la souscription d'une retraite complémentaire.
- **Pour assurer un panier de ressources financières cohérent** avec les défis du territoire, une mission d'inspection sera chargée d'expertiser les modes de financement des compétences confiées au département en matière d'aide sociale à l'enfance, de protection maternelle et infantile, de transports scolaires et de transports inter-îles afin de définir un mode de financement adapté.
- **Pour moderniser la collectivité de Mayotte** conformément aux souhaits des élus, la loi affirmera le caractère de « région-département » de la collectivité et pourra réformer le mode de scrutin.



Faire vivre la décentralisation pour garantir l'efficacité des politiques publiques au plus près du terrain

51

Créer des « autorités uniques de gestion » locales pour les services publics du quotidien (transports, déchets, eau, assainissement...)

Pour plus d'efficacité dans la gouvernance des services publics du quotidien (transports publics, gestion des déchets, gestion de l'eau), une collectivité territoriale unique, un conseil départemental ou un conseil régional en Outre-mer pourra mettre en place, en coordination avec les autres collectivités du territoire, une autorité unique de gestion. En cas de carence constatée par le Préfet dans la mise en place de cette autorité unique par le bloc communal, et après un délai qui sera défini par la loi, la compétence sera transférée au département, à la région ou à la collectivité territoriale unique.

52

Installer un comité territorial de l'aide médicale d'urgence (COTAMUPS) à Saint-Martin et Saint-Barthélemy

À Saint-Martin et Saint-Barthélemy sera créé un Comité territorial de l'aide médicale d'urgence, de la permanence des soins et des transports sanitaires (COTAMUPS).

53

Instaurer des instances de planification type « Comités régionaux de l'énergie »

Dans les DROM, des instances de planification territoriale de type « Comités Régionaux de l'Énergie » seront mises en place sous la présidence du Préfet et en associant les collectivités territoriales, notamment pour définir les zones d'accélération.



Accompagner l'exercice des compétences en matière d'action extérieure des collectivités ultramarines

Les territoires français d'Outre-mer sont situés dans des zones stratégiques. Celles-ci sont au cœur de bassins à forts enjeux dans les domaines régaliens de la souveraineté, de la sécurité, de l'immigration, de la criminalité organisée et de la pêche illégale. Mais ces territoires ultramarins peuvent aussi être des postes avancés de la France en matière d'économie, de transition écologique, de recherche, de mobilité, de culture, d'économie bleue ou de tourisme.

Face à ces enjeux, si la diplomatie relève de l'État, l'action extérieure doit mieux impliquer les territoires eux-mêmes et leurs représentants. Les collectivités ultramarines sont des interlocuteurs naturels de leurs voisins, avec qui les territoires partagent souvent une histoire, un présent et des défis communs pour l'avenir. Elles peuvent également être les démultiplicateurs de l'influence française.

54

Associer les territoires ultramarins à la politique étrangère de la France

Dans l'objectif de mieux intégrer les enjeux de coopération régionale des territoires d'Outre-mer et d'améliorer l'accompagnement des collectivités territoriales ultramarines à l'international, Le ministre chargé de l'Europe et des affaires étrangères, en lien avec le ministre chargé des Outre-mer, renforcera les mécanismes permettant d'associer les collectivités d'Outre-mer à la politique étrangère de la France, sur la base d'une stratégie concertée.

55

Nommer des conseillers diplomatiques aux Antilles

Pour accompagner l'action internationale des territoires antillais, le Gouvernement créé des postes de conseillers diplomatiques auprès des préfets de la Guadeloupe et de la Martinique.

56

Lancer une initiative internationale anti-sargasses

Après avoir mobilisé dans le plan national anti-sargasses 36 millions d'euros pour la période 2022-2025 et créé un service public anti-sargasses dans chaque territoire des Antilles, le Gouvernement lancera une initiative internationale de grande ampleur pour mobiliser nos partenaires caribéens et internationaux dans la lutte contre les sargasses. Il le fera dans la lignée de la Conférence internationale de 2019 en lien, en particulier, avec la Région Guadeloupe qui gère le projet européen Interreg SARG'COOP de coopération régionale dans la lutte contre les algues sargasses et dans la perspective de la conférence des Nations Unies sur les océans qui se tiendra à Nice en 2025.



Les Trois-Îlets, Martinique ©Adobe Stock

■ **CONSTRUIRE L'AVENIR** AVEC DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES ADAPTÉS AUX NOUVEAUX DÉFIS

- **Contractualiser des investissements publics pour accompagner les priorités des collectivités.**
- **Sécuriser l'accès à du foncier aménageable.**
- **Anticiper la transition écologique.**

La transformation de la vie en Outre-mer impose des investissements massifs dans les infrastructures et les équipements. Non pas dans une simple logique de rattrapage et de mimétisme par rapport à l'Hexagone, mais en tant que terres d'innovation pour répondre aux défis de demain. Car les Outre-mer sont aux avant-postes des problématiques mondiales du XXI^e siècle et disposent de formidables ressources pour y répondre.

Les nouveaux contrats de convergence et de transformation (CCT) 2024-2027 donneront aux Collectivités de nouveaux moyens budgétaires pour investir en faveur du développement des territoires, tout en prenant en compte leurs spécificités et leurs attentes.

Les projets d'aménagement menés par les pouvoirs locaux peuvent néanmoins se heurter à deux écueils : la complexité de leur mise en œuvre et le difficile accès à du foncier aménagé ou aménageable. Une simplification s'impose.

En premier lieu, en matière d'ingénierie financière et de conduite d'opération complexes, les Collectivités font face en effet à des difficultés pour recruter et former des agents. Il en résulte une plus faible capacité à investir et à résorber les retards en infrastructures et équipements. Cela les pénalise dans la réalisation de projets structurants.

En second lieu, le foncier disponible constitue un enjeu majeur : entre des montagnes aux reliefs abrupts, des littoraux étroits, des zones humides avec mangroves ou marais, des espaces protégés, des zones inondables avec risques sismiques ou volcaniques, des zones agricoles, ou encore le recul du trait de côte, il est difficile de trouver un terrain où installer les projets d'équipements publics.

Le CIOM propose ici des solutions concrètes répondant aux demandes exprimées.



Contractualiser des investissements publics pour accompagner les priorités des collectivités

L'État accompagne l'investissement et le fonctionnement des Collectivités des Outre-mer. En 2022, ce sont plus de 16,4 milliards d'euros de transferts financiers qui ont été opérés, 152 opérations d'investissement dans l'eau, les déchets, l'assainissement, le sport, les écoles, le numérique, la transition qui ont été soutenues et 80780 fonctionnaires d'État chargés de mettre en œuvre les politiques publiques qui ont été mobilisés au profit des territoires.

Ce qui a été fait :

- 1,8 milliard d'euros ont permis aux collectivités de réaliser des investissements durables grâce aux Contrats de Convergence et de Transformation (CCT) 2019-2022.
- En 2019, un fonds Outre-mer dédié à l'ingénierie publique a été mis en place par le ministère chargé des Outre-mer pour soutenir l'action des Collectivités ;
- En Guyane, le plan d'urgence a permis un accompagnement de la Collectivité Territoriale par le versement d'une subvention et la mise en place d'une assistance technique en accompagnement de réformes ;
- En 2021, la mise en place du dispositif des contrats de redressement en Outre-mer (COROM), à destination des communes les plus en difficulté, a permis de fournir, outre des aides sous forme de subventions exceptionnelles de fonctionnement, une assistance technique à 9 communes d'Outre-mer pour plus de 27 millions d'euros en 2021-2022 ;
- La prise en compte des caractéristiques des communes d'Outre-mer a permis une augmentation de la dotation d'aménagement des communes d'Outre-mer (DACOM) en loi de finances à hauteur de 155 millions d'euros entre 2016 et 2023 ;
- Un nouveau fonds de solidarité régionale prévu à l'article L. 4332-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) a été mis en place en 2022 bénéficiant quasi exclusivement aux régions et collectivités uniques d'Outre-mer ;
- Pour réduire les délais de paiement et obtenir des gains significatifs de performance et de qualité de la dépense publique, l'État et la collectivité territoriale de Martinique ont convenu en mai 2023 de travailler à la mise en place d'un Service facturier dans le secteur public local (SFACT SPL). Ce dispositif, qui centralise le traitement des factures et des recettes, est déjà opérationnel dans plusieurs collectivités hexagonales et est appelé à se développer en Outre-mer.

57

2,3 milliards d'euros pour investir avec les contrats de convergence et de transformation 2024 – 2027

Dans le même élan que les annonces faites pour les Contrats de plan État-régions hexagonaux, le Gouvernement décide que l'État mobilisera 2,3 milliards d'euros dans le cadre des futurs Contrats de Convergence et de Transformation (CCT) et contrats de développement 2024-2027 des territoires ultramarins. L'aide en investissement de l'État pour les infrastructures et services publics indispensables au développement de ces territoires complétera les moyens des départements, des régions et des collectivités d'Outre-mer ainsi que les fonds européens.

- Les Préfets et Hauts-commissaires ont reçu mandat de négocier avec les collectivités locales la programmation de ces investissements qui concourent à l'atteinte d'objectifs économiques partagés à l'horizon 2030, de sorte que les contrats puissent être signés au plus tard en décembre 2023.
- La Caisse des dépôts et consignations sera sollicitée pour accorder des prêts d'une durée de 60 ans aux projets inscrits dans les CCT pour permettre aux Collectivités un étalement long de leur remboursement.

58

Mobiliser Expertise France et le Cerema pour apporter une assistance technique réactive aux collectivités

Dans chaque territoire, une équipe renforcée d'assistance technique au service des Collectivités et de leurs établissements publics sera mise en place à titre expérimental et pour une durée de 3 ans. En parallèle, une offre de service sera créée en vue d'améliorer la formation des agents des collectivités locales, aussi bien initiale que continue.



Sécuriser l'accès à du foncier aménageable

Certains territoires d'Outre-mer souffrent de désordres fonciers majeurs. En 2023, 40 % des parcelles sont occupées par des occupants sans titre aux Antilles et 70 000 parcelles sont dépourvues de titre de propriété à Mayotte. Les raisons de cette situation sont multiples: difficultés de traçabilité de la propriété privée, absence de titres officiels, successions complexes. Il en résulte une « stérilisation » d'une partie des terrains disponibles qui entrave le développement et l'aménagement. Pour faire face au désordre foncier, des mesures hors normes doivent être prises.

Ce qui a été fait:

- La loi du 27 décembre 2018 a engagé une simplification juridique pour les sorties d'indivision;
- À Mayotte, une commission d'urgence foncière - unique en France - a été créée en 2019. Elle vise à ce que chaque terrain ait un propriétaire apte à exercer ses droits. En complément, le juge dispose de la capacité de reconnaître comme titre de propriété les actes délivrés par les cadis.

59

Prolonger jusqu'en 2038 la loi du 27 décembre 2018 visant à faciliter la sortie de l'indivision successorale et à relancer la politique du logement en Outre-mer

Les Outre-mer, et tout particulièrement les Antilles, sont confrontés à un désordre foncier exceptionnel qui empêche les occupants de terrain de se voir reconnaître un titre de propriété légitime en raison notamment de problèmes d'indivision. Afin de restaurer ce droit de propriété, la durée d'application de la loi du 27 décembre 2018, qui facilite les sorties d'indivision, sera prolongée jusqu'au 31 décembre 2038. Le Gouvernement lancera également une expertise visant à simplifier cette procédure.

60

Accélérer le transfert du foncier de l'État en Guyane

En Guyane, des mesures législatives seront prises pour permettre la mise en œuvre des transferts fonciers prévus par les accords validés par le président de la République en 2017, y compris pour des parcelles de plus de 150 ha : ouverture des transferts fonciers de l'État à l'Établissement Public de Coopération Culturelle et Environnemental (EPCCE) en cours de création, levée des contraintes pour le transfert des parcelles aux collectivités territoriales, possibilité donnée à la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) de Guyane de mettre à disposition le foncier prévu pour l'activité agricole. La mise en œuvre effective de ces transferts fonciers permettra d'améliorer la souveraineté alimentaire, de favoriser le développement durable des communes et de maintenir le mode de vie traditionnel des communautés autochtones.

61

Définir de nouveaux outils juridiques pour accélérer la résorption du désordre foncier

Afin de restaurer le droit de propriété et prendre en compte la réalité des situations individuelles, le délai de prescription pour devenir propriétaire sera ramené de 30 ans à 10 ans jusqu'en 2038 pour accélérer la résorption du désordre foncier, tout en garantissant les voies de recours des justiciables. Cette mesure s'appliquera dans les départements et régions d'Outre-mer ainsi qu'à Saint-Martin.

62

Résoudre les difficultés de titrement à Saint-Martin en créant un GIP « compétences foncières »

À Saint-Martin, un Groupement d'intérêt public (GIP) intégrant toutes les compétences foncières sera créé afin d'aider les occupants sans titres à se doter d'un titre de propriété, sous réserve de la mise en conformité préalable des cadastres.



Saint-Martin ©Adobe Stock



Anticiper la transition écologique

Dans les territoires d'Outre-mer, soumis à de nombreux risques naturels, le dérèglement climatique est déjà à l'œuvre. Les scientifiques affirment que le phénomène a vocation à s'amplifier : augmentation des températures, baisse du niveau des précipitations entraînant l'augmentation de la fréquence et de la durée des sécheresses, intensification des cyclones, élévation du niveau de la mer, acidification des océans, salinisation des nappes phréatiques, modification de la biodiversité avec développement possible de ravageurs. C'est dans la bande intertropicale des Outre-mer français que l'impact de ce changement climatique pourrait être le plus brutal et le plus rapide.

Les impacts avérés ou probables du réchauffement climatique sur les écosystèmes (recul du trait de côte, blanchissement des récifs coralliens, submersions marines, etc.) ainsi que sur les activités humaines (difficultés d'accès à l'eau potable, accroissement des risques liés à l'urbanisation en littoral, impacts sur la santé, impacts sur la sécurité civile, risques de tensions internationales autour de la ressource halieutique, etc.) nécessitent une intervention forte et rapide.

Ce qui a été fait :

- Pour améliorer l'accès à une eau de qualité, le Plan Eau DOM a investi 739 millions d'euros aux côtés des Collectivités ;
- Pour prévenir en temps réel toutes personnes détentrices d'un téléphone portable en cas d'aléas naturels extrêmes, le dispositif FR-ALERT a été déployé ;
- Entre 2017 et 2022, 58 millions d'euros ont été versés par le Fonds de secours Outre-mer (FSOM) pour accompagner les agriculteurs et Collectivités touchés par des catastrophes naturelles ;
- 100 % des centrales à charbon des Outre-mer seront converties à la biomasse d'ici fin 2023 et les territoires seront à 100 % alimentés par des énergies renouvelables d'ici 2030 ;
- À La Réunion, une Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) révisée a été adoptée. Le travail est en cours dans les autres territoires ;
- Une convention entre le ministère chargé des Outre-mer et le CNRS a été signée pour faire un état des lieux de la connaissance scientifique sur les impacts du changement climatique dans les Outre-mer. Les résultats seront présentés aux Collectivités.

63

Définir d'ici mi-2024 une stratégie complète d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pour chaque territoire

L'impact du changement climatique est déjà perceptible en Outre-mer. Le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) coordonnera des travaux interministériels pour définir à l'été 2024 une stratégie complète d'atténuation et d'adaptation au changement climatique adaptée aux risques particuliers de chaque territoire d'Outre-mer. Une organisation de pilotage et de suivi dédiée sera mise en place.

Cette stratégie s'attachera aussi à définir des modes de rémunération pour les aménités naturelles que les Outre-mer offrent à la Nation (label bas carbone adapté aux Outre-mer, paiements pour services environnementaux...).

64

Accompagner le déplacement du village de Miquelon

La commune de Miquelon-Langlade, à la suite d'une large concertation, a entamé une démarche partagée par les acteurs locaux visant à déplacer le village de Miquelon sur un site, abrité des risques de submersion, distant d'environ un kilomètre de l'actuel village. Ce projet de re-territorialisation préventive d'un village est sans précédent sur le territoire national. L'archipel se positionne ainsi comme moteur dans l'anticipation des conséquences du changement climatique. Aussi, le Gouvernement décide d'accompagner d'ores et déjà la mise en œuvre de ce projet en mobilisant 1,5 million d'euros (1 million d'euros pour 2023 et 500 000 euros pour 2024) et de mettre en place un Comité de pilotage État-Mairie à l'automne 2023.

65

Adapter le dispositif du Zéro Artificialisation Nette aux enjeux de l'Outre-mer

Les dispositions du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) seront adaptées pour les Outre-mer en intégrant les zones d'habitat informel (bidonvilles) dans le calcul des surfaces initiales artificialisées, en comptant les grands équipements dans l'enveloppe des grands projets nationaux et en allégeant l'objectif de réduction de consommation d'espaces naturels pour tenir compte des enjeux de rattrapage ;

Les délais de mise en conformité des Schémas d'aménagement régional (SAR), dans le cadre de l'application de la réduction de l'artificialisation nette, seront repoussés d'au moins 6 mois pour permettre aux collectivités territoriales de définir leur propre rythme de réduction de l'artificialisation à l'horizon 2050.

66

Faciliter l'installation d'équipements d'intérêt général dans les communes soumises à la loi Littoral

La plupart des communes ultramarines s'étendent en profondeur du rivage jusqu'aux montagnes ou au cœur de la forêt. Elles sont donc en grande majorité soumises à la loi Littoral, y compris à plusieurs kilomètres des côtes. Pour permettre aux Collectivités d'aménager des territoires contraints avec de forts besoins de développement, notamment en matière de logements et d'infrastructures, certaines parcelles à l'intérieur des terres pourront faire l'objet d'aménagements notamment en vue de la création de logements et d'équipements collectifs, en discontinuité des zones urbanisées.

67

Sécuriser l'accès à l'eau potable en renforçant le Plan Eau DOM

Afin de garantir un accès à l'eau potable et un traitement des eaux usées dans les normes pour tous les usagers ultramarins, le plan eau DOM sera révisé et renforcé d'ici 6 mois. Il intégrera les nouvelles mesures du Plan Eau, annoncées par le président de la République le 30 mars 2023, notamment l'augmentation des moyens de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) à hauteur de 35 millions d'euros par an. Il portera une clarification des missions des Offices de l'eau et un renforcement de leurs actions auprès des services d'eau.

À Mayotte, l'État sécurisera le financement d'une deuxième usine de dessalinisation qui sera construite en 2024.

68

Mettre à l'abri les populations exposées au changement climatique en permettant aux Agences des 50 pas géométriques d'accéder au Fonds Barnier

Le fonds Barnier a pour vocation de subventionner les mesures de prévention et de protection des personnes et des biens exposés aux risques naturels majeurs.

Aux Antilles (Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin), il est nécessaire d'accélérer la mise à l'abri et le relogement de toutes les populations vulnérables aux risques naturels de la bande des 50 pas géométriques. Pour cela, les opérateurs en charge que sont les Agences des 50 pas géométriques seront rendus éligibles au fonds Barnier.



Saint-Pierre-et-Miquelon ©Droits réservés

69

Signer une convention entre les collectivités de Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon et le Conservatoire du Littoral

Une convention de partenariat pour un dialogue renforcé avec le Conservatoire du Littoral sera élaborée avec chacun de ces deux territoires.

70

Améliorer les performances de collecte des déchets

Afin d'impliquer les concitoyens dans la transition énergétique et écologique, la mise en place de gratifications, financées par les éco-organismes des filières à responsabilité élargie des producteurs, pour des déchets rapportés par les citoyens en point de vente et en déchetterie sera élargie pour améliorer les performances de collecte de ces déchets.

71

Adapter les forêts ultramarines au changement climatique

5 millions d'euros sont prévus dans l'appel à manifestation d'intérêt sur le renouvellement forestier pour accompagner les projets exploratoires de renouvellement des forêts d'Outre-mer, qui font l'objet d'enjeux spécifiques. D'autres leviers seront mobilisés dans le cadre du plan France 2030 pour répondre aux besoins de cette filière, notamment via les dispositifs de soutien à l'innovation et à l'industrialisation dans les matériaux de construction bois et biosourcés, à hauteur de 2 millions d'euros.

Au total, ce sont 7 millions d'euros du plan France 2030 qui seront ainsi fléchés vers la structuration et l'adaptation au changement climatique des forêts ultramarines.

Pleinement conscient des enjeux de préservation et d'exploitation durable des forêts ultramarines, et notamment de la forêt guyanaise, le Gouvernement a augmenté les moyens alloués à la mission d'intérêt général Outre-mer de l'Office National des Forêts (ONF) en 2 ans, qui atteignent désormais 5,2 millions d'euros.

■ ASSURER UN SUIVI INTERMINISTÉRIEL RÉGULIER

72

Instaurer un rendez-vous annuel du Gouvernement autour des Outre-mer

Afin d'assurer la mise en application des mesures du Comité interministériel des Outre-mer, un comité de suivi se réunira régulièrement. Le prochain Comité interministériel des Outre-mer se tiendra dans 12 mois.



Saint-Martin

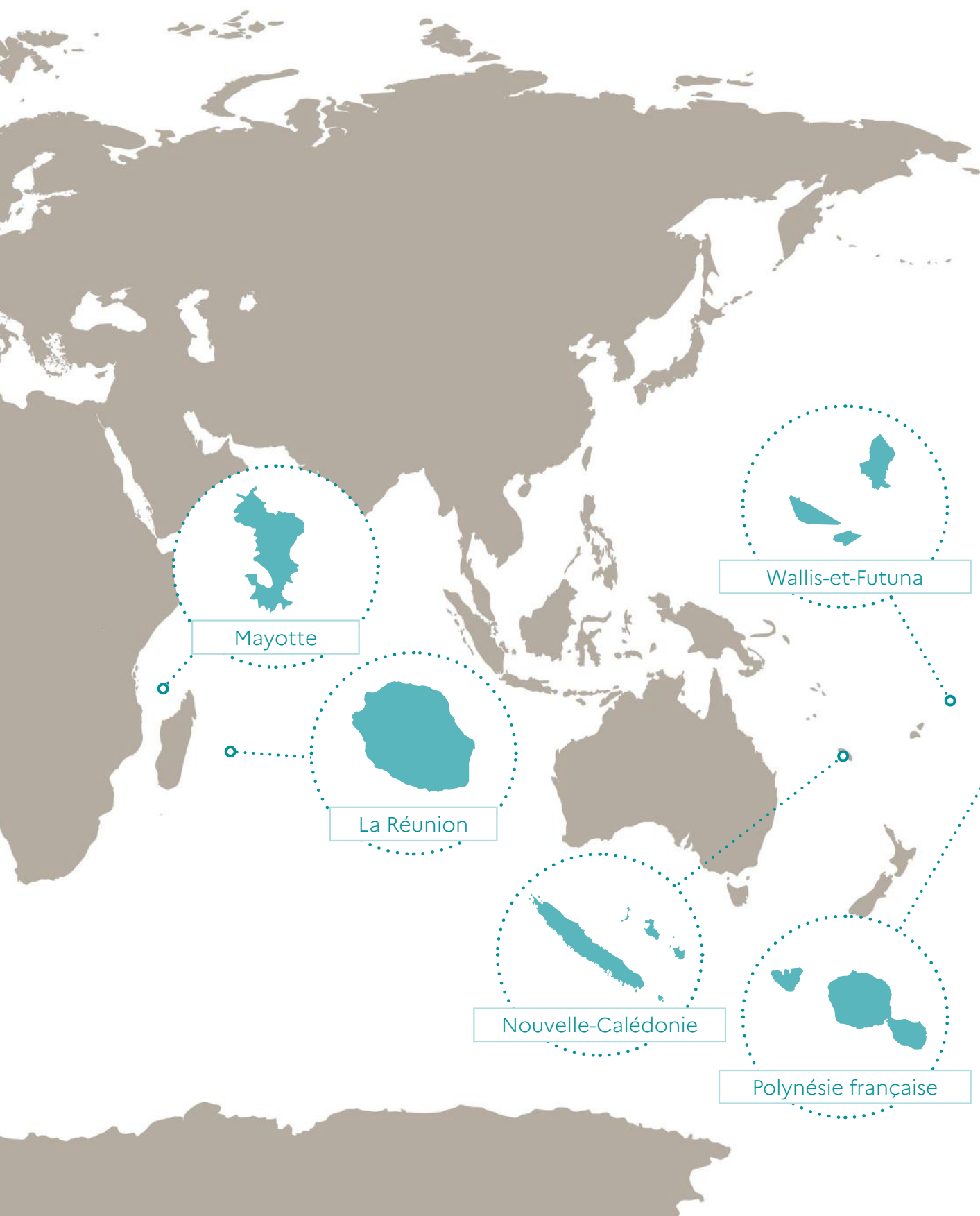
Saint-Pierre-et-Miquelon

Saint-Barthélemy

Guadeloupe

Martinique

Guyane



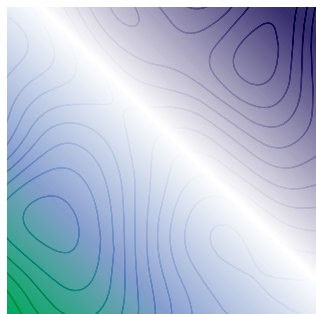
Mayotte

La Réunion

Nouvelle-Calédonie

Polynésie française

Wallis-et-Futuna



Comité interministériel des Outre-mer